

**RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL A L'ASSEMBLEE CITOYENNE DE NEUCHATEL
EST CONCERNANT LA RESOLUTION INTITULEE « CREATION D'UN QUARTIER
ARTISTIQUE A LA COUDRE POUR LES DROITS DES FEMMES »» (NUMERO R-NEE-
004)**

Mesdames, Messieurs,

En date du 24 septembre 2025, la Commission des assemblées citoyennes et des quartiers nous a adressé la résolution citoyenne mentionnée. Si, selon le règlement en vigueur, il n'est pas obligatoire d'y répondre, nous tenons cependant à partager avec vous les éléments suivants.

La résolution susmentionnée concerne la création d'un quartier artistique à La Coudre. L'objectif est de stimuler la créativité des jeunes et de promouvoir les droits des femmes à travers l'organisation d'événements. Le projet pourrait inclure également l'installation de trois à quatre sculptures dans des lieux stratégiques, choisies dans le cadre d'un concours national et international.

Suivi de la demande

Le suivi de la demande est assuré par le Service de la culture, appuyé par le Service de l'urbanisme, des mobilités et des espaces publics.

Contexte culturel

La Ville de Neuchâtel, via sa politique culturelle, cherche à favoriser l'accessibilité à la culture entre autres par la présence d'œuvres d'art dans l'espace public sur l'entier du territoire communal. Ainsi, lorsque la Ville investit un montant supérieur à 200'000 francs dans la construction ou la rénovation d'un bâtiment, d'un ouvrage public ou d'un espace public, le principe du « pourcent culturel » s'applique. Selon l'arrêté du 10 mai 2021, elle doit réserver à la mise en valeur au moyen de créations artistiques au minimum 1% et jusqu'à 2% du coût des travaux.

Par ailleurs, la Ville de Neuchâtel attribue des subventions ponctuelles pour des événements à caractère artistique.

Concours artistiques via le Pourcent culturel dans le quartier de la Coudre

Deux pourcents culturels sont prévus dans le quartier susmentionné. Un montant de Fr. 44'700.- est d'ores et déjà validé en lien avec le projet des Portes-Rouges. Un second budget, relatif au pourcent culturel en lien avec le réaménagement de la Place de la Coudre, sera défini ces prochains mois par le Conseil général. Notre Ville préconise à ce stade de fusionner les montants des deux pourcents culturels susmentionnés, et de lancer un seul & unique concours. En termes de calendrier, les travaux sur la place de la Coudre sont envisagées, sous réserve de l'octroi du crédit par le Conseil général et des procédures de permis de construire et de marchés publics, en 2027 et 2028.



A noter que toutes les matérialités et tous les supports sont concernés. Il ne s'agit donc pas forcément de sculptures. Par ailleurs il n'est pas prévu de proposer une thématique particulière pour ce type de concours.

Organisation d'événements dans les quartiers

Le Service de la culture n'organise pas d'événements en propre, mais soutient des initiatives citoyennes, des associations et des fondations culturelles qui mènent des activités artistiques sur le territoire communal.

Les entités qui organisent des événements culturels ou socio-culturels peuvent bénéficier de subventions via les Services de la culture ou de la cohésion sociale selon les procédures habituelles.

Projets des assemblées citoyennes

Les assemblées citoyennes peuvent proposer des projets y compris à vocation culturelle. Cet outil permet à une assemblée de mettre en œuvre sous sa propre conduite toute initiative ou projet à but non lucratif. Le projet citoyen doit être réalisable dans le cadre du budget alloué. Les projets sont principalement destinés à améliorer la vie locale et la cohésion sociale dans la zone concernée. Pour financer ces projets, chaque assemblée citoyenne dispose de son propre budget et s'organise pour le mener à bien.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal va continuer à agir en faveur d'une vie culturelle dans les quartiers de la Ville, notamment par les pourcents artistiques et le soutien à des événements. Il ne souhaite cependant pas entrer en matière sur la demande de l'assemblée citoyenne consistant à la création d'un quartier artistique à la Coudre. Il invite les porteuses et porteurs du projet à rester attentifs au concours « pourcent culturel » qui sera lancé ultérieurement par la Ville dans le quartier précité.

En vous remerciant de votre attention, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'expression de notre parfaite considération.

Neuchâtel, le 11 février 2026

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

La présidente



Nicole Baur

Le chancelier,



Daniel Veuve